

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>En exercice</i> : 15	<i>votants</i> : 12+1 procuration	<i>Pour</i> : 12+1 procuration	<i>Abstention</i> : 0	<i>Contre</i> : 0
-------------------------	--------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille dix-huit, le 25 avril 2018 à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 18 avril 2018.

PRESENTS :

ABBES Jean Gérard	<i>Absent</i>	JULIEN Monique	POUR	MOUTIER Chantal	POUR
BAZINET Bernard	POUR	LEONARD Roger	POUR (Procuration)	PELLEVOISIN Joël	POUR
BARTEAU Etienne	POUR	MALLEMANCHE Valérie	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
CHABOT-LALAY Patricia	<i>Absente</i>	MARENDA Yoann	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
GRASSET Marie- Madeleine	POUR	METIFEU Francis	POUR	ROUMAT Gérard	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S): Roger LEONARD (procuration à Mme Monique JULIEN)

ABSENTS: M. Jean-Gérard ABBES, Patricia CHABOT-LALAY

SECRETAIRE DE SEANCE : Yoann MARENDA

2018-25 Redevance d'occupation du domaine public communal année 2018 GAZ

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de réclamer les redevances d'occupation du domaine public communal pour le passage des canalisations de gaz qui nous sont dues pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, considérant l'évolution des indices, la longueur des canalisations, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les redevances d'occupation du domaine public communal pour le passage des canalisations de gaz due pour l'année 2018 comme suit :

$$PR = [(0.035 \text{ euros} \times 419) + 100] \times 1,20$$

Le conseil municipal demandera l'acquittement au transporteur GRTgaz dont l'adresse est la suivante : Antenne comptable SCT – 35 rue de la brigade RAC – BP 62 – 16021 ANGOULEME la somme totale de 137,60 euros pour 2018.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Pierre PEYRAZAT

Pour copie conforme en Mairie, le 26 avril 2018
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Pierre PEYRAZAT



Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le
Page 1 sur 1

